

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PARC IBERVILLE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux prévus au parc Iberville, sis au 660, 1^{re} Rue dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou consistent à aménager un jeu d'eau comprenant le terrassement, les infrastructures mécaniques et électriques, les conduites de drainage, la surface de jeu, les sentiers d'accès, les abords du terrain, le gazonnement, les plantations, le mobilier, les équipements ainsi que tous autres éléments complémentaires et connexes.

La dépense liée aux travaux comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. Les travaux décrits à l'article 1 nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 235 800 \$.

Sous-total du chapitre I : 235 800 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PARC VICTORIA

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux prévus au parc Victoria, sis au 6, rue Robert-Rumilly dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, consistent à remplacer et à ajouter des modules de jeux dont certains auront une accessibilité universelle ainsi qu'au terrassement, aux plantations et tous autres éléments complémentaires et connexes.

La dépense liée aux travaux comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

5. Les travaux décrits à l'article 4 nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 4 et 5 s'élève à la somme de 304 500 \$.

Sous-total du chapitre II : 304 500 \$

CHAPITRE III

PROJETS DÉCOULANT DU CADRE DE RÉFÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE SES PLANS D'ACTION

SECTION I

DESCRIPTION DES PROJETS ET DES ÉTUDES

7. Il s'agit de réaliser des études et des projets divers relativement au développement et à la consolidation des équipements récréatifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des projets et des études décrits à l'article 7 s'élève à la somme de 132 100 \$.

Sous-total du chapitre III: 132 100 \$

TOTAL : 672 400 \$

Annexe préparée le 11 février 2014 par :

Geneviève Poulin
Division de la culture, des loisirs
et de la vie communautaire
Arrondissement de La Cité-Limoilou